



Fondé en 1969
Accrédité Club canin canadien
Adhésion au standard FCI

CANADIAN KENNEL CLUB



CLUB CANIN CANADIEN

PROGRAMME OFFICIEL

ORGANISÉ PAR LE CLUB DE L'ÉPAGNEUL BRETON
Boul Arthur-Sauvé, St-Canut, Québec

11-12 juin 2016

ÉPREUVES DE CHASSE POUR CHIENS D'ARRÊT
CHIEN DE CHASSE JUNIOR (FDJ),
CHIEN DE CHASSE (FD),
CHIEN DE CHASSE AVANCÉ (FDA) et
CHIEN DE CHASSE PAR EXCELLENCE (FDX)

CES ÉVÉNEMENTS SE TIENNENT
SELON LES RÈGLEMENTS ET RÈGLES DE PROCÉDURE DU
CLUB CANIN CANADIEN

M Lance Novak, directrice exécutive CCC

Mme Louise Régimbald Directrice du Québec, conseil d'administration du CCC,
470, 19eme Avenue nord St Georges de Beauce, Qc, G5Y 5B7
Courriel : loureg@cgocable.ca

COMITÉ ORGANISATEUR ET COMITÉ DES GRIEFS

Directeur de l'épreuve : Michel Pelletier
Tél. : 450-478-1744
Cell : 514-233-5836 journée de l'épreuve seulement

Directeur adjoint : Reynald Lefebvre
Tél. : 450-585-6242
Courriel : rj.lef@videotron.ca

Secrétaire de l'épreuve: Marie-France Maheu
597 de la Louvière
Laval, Québec H7M 5C1
Tél. : (450) 975-7356
Cell : (514) 778-7698 journée de l'épreuve seulement
Courriel : m-fmaheu@videotron.ca

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE L'ÉPAGNEUL BRETON

Président	Reynald Lefebvre
Vice-président	Pierre Bélanger
Trésorier	Michel Hébert
Secrétaire	Marie-France Maheu
Directeur des activités de chasse	Michel Pelletier
Directeurs	Robert Chartrand Ginette Benoit
Conseillère	Thérèse Moreau

RÈGLEMENTS, CONDITIONS ET PROCÉDURES

TOUTES COMMUNICATIONS CONCERNANT LES INSCRIPTIONS DEVRONT ÊTRE
ADRESSÉES À LA SECRÉTAIRE DES ÉPREUVES : MARIE-FRANCE MAHEU.

- Le club n'acceptera pas d'inscription ni d'annulation après la date limite du 7 juin 2016 à 21h00.
- Le formulaire d'inscription de chacun des chiens doit être rempli en lettres moulées ou de façon électronique. **Les formulaires d'inscription doivent être accompagnés d'une photocopie du certificat d'enregistrement de chaque chien. Aucune inscription ne sera acceptée à moins que tous les détails exigés apparaissent sur le formulaire d'inscription. Les inscriptions incomplètes seront retournées. Les participants seront responsables de toute erreur de quelque nature que ce soit, dans l'inscription. Prendre connaissance de l'annexe ci-jointe pour le droit de participation pour non membre.**
- Aucune inscription ne sera acceptée sans être accompagnée du paiement des frais d'inscriptions. Le paiement total doit être effectué par chèque ou mandat-poste à l'ordre du **Club de l'Épagnéul Breton Québec** et adressé au secrétaire de l'épreuve. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés.
- Le nombre de places sera limité et le choix des participants(es) se fera dans l'ordre de la date de réception des formulaires d'inscription. Le tirage au sort et l'ordre des départs seront effectués à la résidence du secrétaire de l'épreuve immédiatement après la fermeture de la période d'inscription. Les participants des deux premiers départs de chaque jour seront avisés par courriel ou téléphone lors du tirage au sort.
- Les **juges** pour les **épreuves de chasse** pour chiens d'arrêt seront :
 1. M Kevin D MacWilliam (0002178)
Pembroke, Ontario
FDJ, FD, FDA, FDX les 11-12 juin 2016
 2. M Steve Brodeur (0005045)
Acton Vale, Québec
FDJ, FD, FDA, FDX les 11-12 juin 2016-02-01
 3. M Marc-André Gagné (0007573)
St-Jean de Matha, Québec
FDJ, FD les 11-12 juin 2016
- Les oiseaux utilisés seront des bartavelles et/ou cailles et/ou pigeons.
- Parcours unique sans champ de gibier spécifique.
- Le port du dossard et du chapeau orangé seront obligatoires ainsi que la plaquette réglementaire d'identification du chien.
- Dans les épreuves chien de chasse junior (FDJ) le manieur doit utiliser un **pistolet de départ** (balle à blanc). Dans les épreuves chien de chasse (FD), Chien de chasse avance (FDA) et chien de chasse par excellence (FDX), les oiseaux seront tirés par les tireurs officiels du club.

- Dans les épreuves « chien de chasse junior (FDJ) » et « chien de chasse (FD) », les chiens seront évalués individuellement et par un seul juge. Dans l'épreuve « chien de chasse avancé (FDA) » et « chien de chasse par excellence (FDX), les chiens seront évalués en paire et par deux juges.
- Dans l'épreuve de chasse sur gibier tiré et rapporté, le chien doit marquer l'arrêt à patron, si l'occasion se présente. Un minimum de 30 minutes doit être prévu pour évaluer chaque paire de chiens.
- Pour le concours pour chiots, il y aura un tir à blanc à chaque oiseau arrêté (article 10.1.6)
- Aucun entraînement ne peut avoir lieu sur le terrain de l'épreuve, les journées d'évaluations.
- Le port et l'utilisation du collier électrostatique d'entraînement est interdit sur le terrain des événements.
- Les chiennes en chaleur seront autorisées à la fin de chaque journée.
- Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée durant la tenue des événements.
- Des rosettes officielles du CCC seront remises à la fin de la journée pour chacun des chiens qui se qualifiera à ladite épreuve.
- Un chien qui n'est pas enregistré dans le livre des origines du CCC, peut être inscrit à une épreuve sous la dénomination " inscrit à la liste " s'il est né au Canada, en autant qu'il soit issu d'une portée admissible à un enregistrement auprès du CCC. Des frais de 10.00\$ par épreuve sont exigibles. Pour un chien né à l'étranger, voir les clauses 6.1.2 (b) et (c) des règlements et règles de procédure du CCC.
- *Article 15.7 du Club Canin Canadien : Il est du ressort et du devoir du club organisateur de s'assurer à ce qu'un juge, un administrateur du club, un préposé d'enceinte, une personne bénévole ou un participant ne soit pas sujet à des indignités. Le président du comité de l'épreuve de chasse doit faire rapport au CCC dans les plus brefs délais, de toute infraction à cette règle et le Comité de discipline aura toute l'autorité afin de prendre les mesures qu'il juge nécessaires et ce dès la réception d'un rapport à cet effet.*

- **Le premier départ aura lieu chaque jour à 8heures30.**

REPAS

- Les repas des midis et samedi soir seront disponibles sur place. Il est toute fois **impératif de commander et de payer les repas au moment de votre inscription** afin que nous puissions prévoir les quantités en conséquence.
- Des tables de pique-nique seront disponibles sous le chapiteau.

HÉBERGEMENT

- Camping rustique sur le terrain du CEB. Toilette sèche disponible. Eau non potable. Notez qu'il n'y a pas d'électricité sur place.
- Hébergement à Lachute et St-Jérôme, à quelques kilomètres du terrain CEB.

À NE PAS OUBLIER

Tous les chiens doivent être tenus en laisse, donc ne pas oublier la laisse - L'eau et le bol à eau - Chaises - Chasse moustique - Crème solaire – Dossard et chapeau orangé fluo - Sifflet - Collier avec plaquette d'identification du chien.

COMMENT S'Y RENDRE ?



En provenance de Montréal : Prendre l'autoroute **15 nord** et prendre la sortie pour la **50 ouest**, passer l'ancien aéroport de Mirabel, prendre la sortie 272 et tourner à gauche sur la 148. Passer par dessus l'autoroute 50. Le terrain du CEB est à votre gauche.

En provenance d'Ottawa : Prendre l'autoroute **50 est**, prendre la sortie 272. Tourner à droite sur la 148. Le terrain du CEB est à votre gauche.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Un seul chien par formulaire – Ouvert à tous les chiens d'arrêt
Club de l'Épagneul Breton Québec – 11 et 12 juin 2016
INADMISSIBLE APRÈS 21h00 LE 7 juin 2016

À transmettre à la secrétaire de l'évènement
 Marie-France Maheu, secrétaire, 597 de la Louvière, Laval, Qc H7M 5C1

Samedi 11 juin 2016	Épreuve Chien de chasse junior (FDJ)		55 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse (FD)		60 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse avancé (FDA)		60 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse par excellence (FDX)		60 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse par excellence (FDX CH)		60 \$	<input type="checkbox"/>	
Dimanche 12 juin 2016	Épreuve Chien de chasse junior (FDJ)		55 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse (FD)		60 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse avancé (FDA)		60 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse par excellence (FDX)		60 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse par excellence (FDX CH)		60 \$	<input type="checkbox"/>	
Frais pour chien non enregistré au CCC			_____ épreuve X 10\$		
Repas	Samedi midi	Poulet shish taouk sur pita, salade et breuvage	_____ personne X 10\$		
	Samedi soir	Filet mignon, patate au four et salade (apportez votre boisson)	_____ personne X 25\$		
	Dimanche midi	Hot-dog saucisse italienne, salade et breuvage	_____ personne X 10\$		
GRAND TOTAL :					

Informations du chien

Nom d'enregistrement :				
No d'enregistrement au CCC	Listé : Oui <input type="checkbox"/>	Mâle <input type="checkbox"/>	Endroit de la naissance : Canada <input type="checkbox"/>	
	Non <input type="checkbox"/>	Femelle <input type="checkbox"/>	Importé <input type="checkbox"/>	
Race :		Nom commun :		
Date de naissance : ____/____/____ AAAA MM JJ		Éleveur :		
Nom du père :				
Nom de la mère :				

Informations du propriétaire ou agent

Propriétaire :		No membre CCC :	
		No membre CCC :	
Adresse du propriétaire :			
Téléphone :		Courriel :	
Nom de l'agent ou manieur :			
Adresse de l'agent ou manieur:			
Téléphone :		Courriel :	

Important : SVP Il est **obligatoire** de joindre une **photocopie** du certificat d'enregistrement avec votre inscription afin de valider votre inscription aux épreuves.

Joindre le paiement de l'inscription et des repas au nom : Club de l'Épagnéul Breton Québec.

Je certifie que je suis le propriétaire enregistré du chien dont le nom apparaît ci-haut ou que je suis le manieur autorisé et j'accepte de me soumettre aux règlements du CCC et à toutes autres procédures nécessaires à la bonne marche de l'épreuve et à toutes les décisions qui en découleront. De plus, je déclare que le chien ci-haut mentionné sera sous mon entière responsabilité et que je ne pourrai tenir responsable pour tout dommage et aucune autre raison que ce soit les propriétaires des terrains où se déroule l'évènement ainsi que le CCC ou leurs membres agents.

Signature _____ Date _____



CLUB CANIN CANADIEN
Droit de participation pour non-membre
(en vigueur le 1^{er} janvier 2011)

Politique :

Droit de participation pour non-membre

- a) Un droit annuel pour maintenir les prix et les titres sera exigé des non-membres du CCC qui résident au Canada. Ce droit sera le même que celui exigé pour un numéro d'inscription à l'événement (ERN).
- b) Pour maintenir les prix et les titres obtenus, un non-membre a le choix de devenir membre du CCC ou de payer le droit de participation pour non-membre. Si une des deux options n'est pas sélectionnée et transmise au CCC dans un délai de 30 jours de la notification, les prix et les titres seront annulés.
- c) Un avis doit être publié dans tous les programmes officiels stipulant que le droit s'applique seulement aux chiens qui sont la propriété exclusive de non-membres et non aux chiens appartenant aux membres du CCC.

Précisions :

- Ce droit est exigé pour les personnes qui résident au Canada et qui ne sont pas membres du CCC. Les chiens dont un des copropriétaires est membre du CCC sont exempts.
- Il existe deux options pour les non-membres :
 - a) Devenir membre du CCC
 - b) Payer le droit de participation pour non-membre
- Lorsqu'un chien a deux copropriétaires ou plus, la première personne qui figure comme propriétaire dans les dossiers du CCC sera la personne-contact qui recevra toutes les communications.
- Il s'agit d'un droit payable sur une base annuelle, soit l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) au cours de laquelle les prix, titres, pointages de qualification, etc., ont été décernés. Le droit est exigé du ou des propriétaire(s) et n'est pas basé sur le nombre de chiens, de titres ou de prix obtenus.
- Les non-membres recevront une lettre de notification du siège social du CCC les informant qu'ils ont 30 jours pour devenir membre du CCC ou payer le droit de non-participation.
- Le paiement du droit de non-participation ou l'adhésion au CCC protégera tous les prix, titres, pointages de qualification, etc., pendant l'année civile au cours de laquelle ils ont été décernés.
- Le non paiement du droit de non-participation ou la non-réception d'une demande d'adhésion dans le délai prescrit de 30 jours de la notification entraînera l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., et ces derniers seront remis au prochain chien admissible.
- Lorsque l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., a été appliquée, tout prix, titre, pointage de qualification, etc., décerné subséquentement sera automatiquement annulé sans préavis.
- Le droit de participation pour non-membre est applicable à partir du premier événement auquel le chien se voit décerné un prix, titre, pointage de qualification, etc., et le montant n'est pas calculé au prorata.

*Prenez note que la Demande d'adhésion au CCC et le Formulaire de droit de participation pour non-membre sont disponibles dans le site Web du CCC sous *Services aux membres/Formulaires*. Si vous envoyez une demande d'adhésion, veuillez également remplir le formulaire de droit de participation pour non-membre et le joindre à l'envoi afin que nous ayons les coordonnées du chien concerné.